

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-064

Avenant DC 2024-014 - Projet de mise en conformité de la crèche de Quillan

Date de convocation : 5 avril 2024	Liste des délibérations affichées le : 2024		
Nombre de conseillers en exercice : 82	Présents : 50 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 10	Excusés : 12	Autres absents : 10	Votants : 60

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérasa), Rose-Marie DAROT (Espérasa), Elvire ANDREWS (Espérasa), Patrick CAZAUD (Espérasa), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Alain PIGA (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jean-Jacques GERVAIS (Le Clat), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Stéphane SIPRA (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Philippe PARRAUD (Axat) à Christian SOULA (Espérasa), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude) à Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre) à Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre) à Bernard VAQUIÉ (Camurac), Sauveur TRANIELLO (Marsa) à Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jean Marc MURATORIO (Mérial) à Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Jacques SIMON (Quillan) à Jacky ONDEDIEU (Coudons), Martine DAFFOS (Quillan) à Yves ANIORT (Granes), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières) à Serge BACAVE (St Benoit) et Anthony CHANAUD (Val du Faby) à Francis SAVY (Mazuby).

Excusés : Jean Claude MICHELOU (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Alfred VISMARA (Cailla), Julie LE MORVAN (Espérasa), François LACROIX (Espezet), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) et Marc RIVALS (Villefort).

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Claire THENARD (Courtauly), Olivier FROMILHAGUE (Espérasa), Gaël SAN MARTIN (Espérasa), Patrick EMERY (Galinagues), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Nadia PARACHINI (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel) et Marielle BASTOU (St Louis et Parahou)

Secrétaire de séance : Serge MOUNIE

Lors de sa séance du 7 mars dernier, la collectivité validait le projet de mise en conformité de la crèche de Quillan, issu de l'actualisation de la réglementation spécifique à l'accueil du jeune enfant en structure d'accueil collective.

Pour rappel, ce projet vise à garantir particulièrement la mise aux normes de l'espace des repas, l'aménagement de ceux dédiés au personnel, la réfection de la buanderie ainsi que du hall d'entrée.

Toutefois, une expertise des plans assurée par les services de la Protection Maternelle et Infantile de l'Aude réalisée le 11 mars dernier, nécessite d'apporter quelques correctifs structurels qui viennent impacter le budget prévisionnel du projet.

Ces modifications consistent notamment en l'ajout d'une cloison vitrée au sein de la salle du personnel, d'un réagencement au niveau de l'espace buanderie et de réhausses murales des plinthes au niveau de la cuisine

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la prestation de maîtrise d'œuvre confiée le 03/07/2023 au cabinet d'architecte *Villes&Vies* de Limoux à la suite d'une consultation simplifiée pour satisfaire à cette mission de rénovation,

Et en application de la réglementation spécifique à l'accueil des enfants en structure d'accueil collective définie selon le code de l'action sociale et des familles, renforcée par le décret bâtimentaire du 31/08/2021 relatif au secteur de la Petite Enfance, renforcé par le bâtimentaire du 31/08/2021 relatif au secteur de la Petite Enfance,

Considérant les recommandations de la PMI issues de la consultation des plans du 11 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	45	Suffrages exprimés	54
Retrait avant vote	0	Pour	54
Abstention	0	Contre	0

Article 1 : REAFFIRME sa volonté de « Continuer la rénovation et la mise en conformité des structures d'accueil » à travers le projet d'extension et de mise en conformité de la crèche de Quillan dont le montant total des travaux s'élève en définitif à 180 472 € HT.

Article 2 : APPROUVE l'actualisation du plan de financement prévisionnel des travaux ci-après en conséquence qui suppose de solliciter la MSA comme partenaire financier complémentaire.

DOSSIER		Charges
Maîtrise d'œuvre	7%	11 280 €
Etude – Bureau de contrôle	5%	8 057 €
Travaux	88%	161 135 €
Total Charges		180 472 €

		Recettes
CAF	50 %	90 000 €
CD 11 Contractualisation Sociale	22 %	39 372 €
MSA	8 %	15 000 €
CCPA Autofinancement	20 %	36 100 €
Total Recettes		180 472 €

Ainsi que celle de son calendrier prévisionnel :

1. Avril – Mai : Demande de permis de construire.
2. Juin 2024 : Dossier de consultation des entreprises [DCE]
3. Juillet 2024 : Mise au point des marchés de travaux [MDT]
4. Direction de l'exécution des contrats de travaux [DET]
 - Octobre à décembre 2024 : Travaux sur existant et de préparation de chantier.
 - Novembre - décembre 2024 : Travaux en usine
 - Janvier 2025 : Travaux de pose du module.

5. Décembre 2024 : Assistance aux opérations de réception [AOR]

Article 3 : AUTORISE le Président à solliciter les financements nécessaires par le dépôt des dossiers de demande de subventions ainsi qu'à engager les dépenses relatives à ces investissements conformément au plan de financement précité, dès la réception des notifications afférentes.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 3/05/2024
- ❖ et de sa publication le 3/05/2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-200043776-20240411-DC_2024_064